



Procédure pour vendre une maison en commun

Par **daysi**, le **18/01/2010** à **18:32**

Bonjour,

En instance de divorce depuis 87, je suis actuellement dans une situation financière dramatique, obligée de recourir aux aides sociales et à la bon té des restos du coeur. mariée sous le régime de la communauté j'ai donné mon accord pour la vente de notre maison que j'occupe pour l'instant à titre gratuit est-il possible d'obliger mon mari à vendre la maison? Comment ?

Cordialement, Daysi.

Par **Thierry Nicolaidès**, le **19/01/2010** à **11:35**

Il faudra aller en justice . cela s'apelle vente sur licitation

le recours à un avocat est necessaire

cordialement